



Le complément de votre formation

VITESSES MAXI

A

N 16 VILLE	N 77 FIN DE VILLE			
50	80	100	110	

Les règles

- ▶ Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes :
 - Ne pas franchir les frontières françaises;
 - Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière);
 - Disque "conduite accompagnée";
 - Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).

Documents obligatoires :

- ▶ Lors d'un contrôle routier, je dois présenter aux forces de l'ordre :
 - le formulaire de demande de permis "02" (ou sa copie);
 - le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance;
 - le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.
- L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.



Les textes réglementaires

- ▶ Articles R.211-3 à R.211-6.
- ▶ Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- ▶ Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

Mon Enseignant auto-école :

Tél. :

Mon Assureur :

Tél. :

Cachet de l'Établissement

enpc J3ne01.CA-05-0615



CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DÈS 15 ANS

Avec l'AAC, je ne prépare pas seulement les épreuves du permis de conduire.

- J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.
- J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

« La conduite accompagnée, c'est ma sécurité ! »



NOTICE D'EXPLICATIONS



LE PRINCIPE

Se former dans la durée

➤ Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée.

2 phases:

- une période de formation initiale,
- une période de conduite accompagnée.



➤ Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend:

- une évaluation préalable (1h);
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du "code";
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

1ÈRE PHASE

2ÈME PHASE

➤ La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

➤ Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

ÉTAPES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Inscription Cerfa "02"
Livret d'apprentissage
Lettre Accord Assurance



Formation initiale

- Évaluation
- Formation théorique
- ETG
- Formation pratique 20h minimum
- Évaluation de fin de Formation Initiale



Attestation de fin de Formation Initiale

Extension de garantie



Les accompagnateurs

➤ Pour être accompagnateur, il faut:

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption;
- avoir l'accord de l'assureur;
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...);
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite;
- participer au rendez-vous préalable.



Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

Les avantages

➤ 1- Assurance

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances:

- surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50 %;
- suppression de la surprime la 2^e année si je n'ai occasionné aucun accident.

➤ 2- Une meilleure réussite

70 % de réussite contre 50 % pour la filière traditionnelle.

L'examen intervient dès 17 ans et demi⁽¹⁾, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. Cependant, attention, un examen reste un examen!

Mais le plus important, c'est que l'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

➤ 3- Permis Probatoire

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

➤ 4- Moins d'accidents

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

18 ANS⁽¹⁾



Conduite Accompagnée: 1 an/3 000 km au moins

- Rendez-vous préalable 2h
- 1^{er} Rendez-vous pédagogique 3h
- 2^{ème} Rendez-vous pédagogique 3h
- 3^{ème} Rendez-vous pédagogique 3h facultatif

Épreuve pratique

17,5 ANS



Permis Probatoire

6 points
(+3 points par an pendant 2 ans sans infraction)
+ disque A.



⁽¹⁾ Conduite seule à partir des 17 ans et demi.



Documents obligatoires

- Lors d'un contrôle routier, je dois présenter aux forces de l'ordre:
 - le formulaire de demande de permis "02" (ou sa copie);
 - le livret d'apprentissage contenant l'autorisation de conduire en conduite supervisée, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance (*le livret peut être dématérialisé*);
 - le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.

L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

Les textes réglementaires

- Articles R.211-3 à R.211-6.
- Décret n° 2009-1590 du 18 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite d'un véhicule à moteur et au permis de conduire
- Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

Le guide de l'accompagnateur



- Le complément de votre formation.
- Vous y trouverez toutes les informations utiles et des conseils à partager entre vous et votre accompagnateur.
- 32 pages en couleurs, gardez-le dans votre boîte à gants.
- Demandez-le à votre auto-école.

Mon Enseignant auto-école:

Tél.:

Mon Assureur:

Tél.:

Cachet de l'Établissement

Empty box for the establishment stamp.



enpc - J3dp00 - 05-0616

CONDUITE SUPERVISÉE

DÈS 18 ANS

Une forte acquisition d'expériences et de confiance en soi dans un délai court.

- Une formation complète, avec l'aide d'un enseignant et d'un accompagnateur qu'on connaît bien.
- Un choix que l'on peut faire à tout moment.



« La conduite supervisée, c'est ma liberté! »

NOTICE D'EXPLICATIONS



LE PRINCIPLE

QUAND ?

COMMENT ?

Une nouvelle offre plus souple que l'AAC!

➤ Dès 18 ans, je peux choisir la Conduite Supervisée.



➤ Inscrit dans une école de conduite, j'ai la possibilité de compléter ma formation initiale par une phase de conduite supervisée me permettant d'acquérir davantage d'expériences, afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines. Comme pour la conduite accompagnée, je dois au préalable avoir réussi l'épreuve du code et avoir suivi au moins 20h de conduite en école de conduite (formation initiale).

À la fin de la formation initiale, c'est l'enseignant qui m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences et de mes comportements.

Le rendez-vous préalable

➤ D'une durée minimale de 2h, le RV préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement (après un échec à l'épreuve pratique, ce RV comprend 1h de conduite et un bilan personnalisé).

- Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.
- À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

La phase de conduite supervisée

Les accompagnateurs

- Pour être accompagnateur, il faut :
- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption ;
 - avoir l'accord de l'assureur ;
 - pas de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, fuite, ...) ;
 - être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite ;
 - participer au rendez-vous préalable.



Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

L'assurance

➤ L'accord préalable (extension de garantie) écrit de l'assureur est indispensable. Il permet de couvrir le ou les véhicules utilisés pour la conduite et ses occupants.

Les règles

- Pendant toute la période de conduite supervisée :
- je ne franchis pas les frontières françaises ;
 - mon véhicule est équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir vers l'arrière) ;
 - j'ajoute le disque "conduite accompagnée".

Vitesses maxi

A	N16 VILLE	N17 FIN DE VILLE			
	50	80	100	110	

LES ÉTAPES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE

